



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 28329

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes manifestées par l'ensemble des acteurs de la culture du Languedoc-Roussillon devant le désengagement de l'État, décidé par le Gouvernement. Le développement de l'art et de la culture en Languedoc-Roussillon a vécu une forte progression ces vingt dernières années grâce à une véritable concertation entre les services de l'État et des collectivités territoriales. Cette région s'est ainsi hissée aux premiers rangs en termes de développement et de dynamisme culturel. Ce sont plus de 35 000 personnes qui tirent leurs revenus d'une activité culturelle, soit 3,5 % de la population active de la région. Pourtant, le ministère de la culture a engagé des réductions budgétaires sans mesurer les effets que celles-ci auront sur l'efficacité des politiques culturelles : aménagement du territoire, soutien à la diffusion, à la création et à l'éducation artistique, défis pour l'emploi et la formation. Les associations dénoncent une baisse de 60 % des crédits DRAC pour la démocratisation culturelle et les actions auprès des publics empêchés. Les conséquences sur la vie culturelle, la cohésion sociale et l'emploi peuvent être catastrophiques, c'est pourquoi les différents acteurs sollicitent un soutien afin de continuer à fabriquer, produire, diffuser, amener la culture dans les quartiers, les écoles, dans les hôpitaux et les prisons, à organiser des festivals. L'urgence est de faire en sorte que le programme 224 consacré à ces financements soit dégelé dans son intégralité au même titre que le programme 131 consacré à la création l'a été en début d'année. Aussi, les associations demandent une libération de 6 % des réserves de précaution sur le programme budgétaire 224 et souhaitent que l'État réaffirme avec conviction la place de l'art et de la culture dans sa politique. En conséquence, il lui demande ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Les réductions de crédits évoquées par les parlementaires ne concernent qu'une partie des crédits du programme 224, « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ». Ceux concernant les enseignements supérieurs, l'éducation artistique et culturelle, les enseignements artistiques spécialisés ainsi que les publics empêchés ont en revanche été préservés, voire accrus, conformément aux engagements antérieurs et aux priorités gouvernementales. Les redéploiements effectués ne découlent pas de la RGPP et les institutions culturelles financées sur le programme 131. Globalement préservées, ces dernières ont été invitées à intensifier leurs actions d'élargissement des publics. La ministre de la culture et de la communication partage le souhait d'une levée de la mise en réserve pesant encore sur les crédits du programme 224. Elle devra cependant être confrontée à l'exécution budgétaire 2008, très délicate dans le contexte économique actuel, et à la priorité de maîtrise du déficit public qui concerne tous les départements ministériels.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28329

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6462

Réponse publiée le : 23 septembre 2008, page 8192